

## Y A-T-IL UN OBJECTIF « GRAMMAIRE » ?

Teodora CRISTEA \*

«La langue doit entrer dans la grammaire»  
Ferdinand Brunot

**1** Cette question qui pourrait paraître naïve si elle n'était pas grave, c'est-à-dire déterminante pour l'organisation du processus d'enseignement, en appelle une autre tout aussi naïve en apparence et tout aussi grave en son essence : qu'est-ce que la grammaire ? De la réponse que l'on donne à cette question dépend l'inscription de la grammaire parmi les objectifs généraux de l'enseignement des langues vivantes. Elle trouve sa justification dans les directions de développement de cette discipline à l'heure actuelle où se manifeste la remise en cause du concept même de «grammaire». Personne ne conteste plus que la grammaire a été influencée par le caractère mouvant de la science du langage. Aussi la didactique des langues étrangères doit-elle procéder parallèlement à sa propre critique épistémologique et méthodologique. Une analyse effectuée sur l'axe diachronique est de nature à fournir une réponse aux questions mentionnées, soit-elle indirecte et incomplète.

L'idée que la grammaire ne doit pas être confondue avec la langue – objet de la description a eu des conséquences négatives contribuant à l'opposition arbitraire entre la grammaire, considérée quelquefois comme un frein à la communication spontanée, et l'objet de l'apprentissage. Même les dictionnaires spécialisés mentionnent le sens péjoratif du terme traditionnel de 'grammaire', définie comme un ensemble de connaissances et de normes restrictives : « terme ancien, naguère péjoratif (dans la mesure où il renvoyait à la grammaire normative) » [4].

Comme on le sait, la grammaire normative a prêté le flanc à des critiques très sévères qui ont mis en évidence son « artificiel ennuyeux », sa rigidité, son caractère désuet reflété dans des règles que personne n'observe plus dans la communication courante, des « fantômes grammaticaux » tels que les règles de concordance avec l'imparfait du subjonctif ou les

règles de l'accord du participe passé. Il suffit de citer à ce sujet les remarques acerbes de F.BRUNOT en marge de la Grammaire de l'Académie Française, considérée comme le prototype de ce genre de grammaires. Le texte de F.BRUNOT se développe sur deux colonnes, dont nous reproduisons les trois premiers commentaires, révélateurs pour la prise de position adoptée :

### La Grammaire

Texte de la grammaire  
P.1. – La grammaire, que l'on définit « l'art de parler et d'écrire correctement »..

### Observations

Qui, « on » ? L'Académie accepte-t-elle cette définition archaïque? Elle n'ose pas le dire, et en même temps elle ne veut pas donner à la grammaire son caractère véritable. Mais ne chicanons pas et voyons les « artistes » à l'œuvre.

[Elle] a pour objet la connaissance des rapports qui se sont formés, entre les éléments du langage ou *mots*, naturellement et sans l'intervention du raisonnement ni des volontés particulières...

Le public serait curieux de savoir ce qui resterait de la Grammaire de l'Académie si on n'y avait mis que les rapports « formés naturellement » et les règles que l'usage a établies.

Que subsisterait-il par exemple des règles d'accord du participe passé avec *avoir*, toutes arbitraires, ou de la distinction des participes présents et des adjectifs verbaux, imaginée par

\* Professeur, docteur ès lettres, Faculté des Lettres, Université „Ovidius”, Constanța.

Le rôle des grammairiens se borne à dégager ces règles de l'observation du langage vivant...

l'Académie elle-même en 1679 ? L'histoire de la langue et celle de la grammaire depuis le XVII<sup>e</sup> siècle sont ici méconnues et faussées.

Quel est ce langage vivant? Celui qui se parle ou celui qui s'écrit ? Le premier a été à peu près complètement négligé dans cet ouvrage. Si les grammairiens doivent „dégager les règles de l'observation du langage vivant”, comment expliquer la présence dans cette Grammaire de toutes les règles concernant l'emploi du subjonctif imparfait, alors que cet imparfait, sauf dans les verbes *avoir* et *être* et à la troisième personne des autres verbes, est à peu près sorti de l'usage?

[2 in 6]

Le même F.BRUNOT, qui avait eu l'intention d'écrire un manuel des fausses règles, répondait à la question posée par un des Académiciens sur ce qu'il faudrait faire pour que la Grammaire «soit» bonne: «il faudrait en faire une autre, suivant une autre méthode». Cette autre grammaire, il l'a réalisée par la publication en 1922 de l'impressionnant ouvrage *La pensée et la langue*, conçu sur des principes onomasiologiques et considéré, non sans raison, comme l'acte de naissance de la grammaire moderne.

2. C'est cette conception restreinte de la grammaire qui se trouve à la base de certains lieux communs qui circulent dans les milieux didactiques et dont il convient d'examiner le bien-fondé: «La grammaire n'est pas un objectif en soi » ou « Le message passe même sans grammaire».

En effet, si l'on considère la grammaire sous son seul aspect normatif, un recueil de formes et de règles, souvent artificielles, des affirmations de ce genre peuvent paraître justifiées. Mais la grammaire est aussi autre chose, c'est la structure même de la langue que l'on doit acquérir, sa manière propre d'agencer ses unités constitutives et en tant que telle son acquisition s'inscrit obligatoirement parmi les objectifs généraux.

Quant à communiquer en langue étrangère « sans grammaire »(?), personnellement je ne vois pas comment on pourrait déstructurer le message sans risques pour la transmission de l'information. ( Même le „p'tit nègre” a une structure grammaticale, simplifiée il est vrai, mais tout de même une structure). Certes, le message peut passer même si les formes ne sont pas correctement choisies et agencées, mais la tolérance à l'incorrection et à l'ambiguïté ne peut dépasser certaines limites. Et comment fixer ces limites et qui décide si ces limites ont été ou non franchies ? A plus forte raison, dans le cas d'un texte spécialisé qui doit être précis, la déstructuration peut avoir des conséquences désastreuses pour le contenu du message, pour ne plus parler de sa qualité structurelle.

L'exemple suivant, au risque de paraître une bouffonnerie, pourrait servir d'appui à ces affirmations. Prenons l'énoncé suivant extrait d'un texte économique:

*Parce qu'elle retient une conception étroite de l'incertitude, la théorie des anticipations rationnelles méconnaît l'importance de la diversité des anticipations dans le fonctionnement normal des marchés.* [7, p 207 – 228]

La déstructuration grammaticale impliquerait l'exclusion des morphèmes grammaticaux, liés (flexions) ou libres (articles, prépositions, etc, l'emploi des formes lemmatiques masculin singulier pour les déterminants, de l'infinitif pour les verbes, pour ne plus parler des connecteurs qui organisent l'information). Que deviendrait l'énoncé ci-dessus après la «dégrammaticalisation»:

*\* Elle retenir conception étroit incertitude théorie anticipation rationnel méconnaître importance diversité anticipation fonctionnement normal marché.*

À partir de cet exemple, caricatural peut-être, pourrait-on encore affirmer que le message est passé sans grammaire ? Et que les éléments éliminés du texte ci-dessus, dont personne ne peut contester la nature grammaticale, ne doivent pas être inscrits dans des cadres de référence conduisant à la formation de la compétence grammaticale ?

3. À partir de la constatation que les descriptions grammaticales qui s'arrêtent au niveau de la phrase ne répondent pas pleinement aux exigences de l'enseignement des langues vivantes, les efforts des

didacticiens se sont dirigés vers la constitution d'une grammaire fonctionnant comme un principe ordonnateur du matériel linguistique en tant que véhicule du sens.

Quand on considère le chemin parcouru par la théorie grammaticale, on peut conclure que trois directions marquent cette évolution:

- ❖ la transgression du compartimentage traditionnel qui opposait la morphologie et la syntaxe entre elles pour les opposer ensuite au lexique. Déjà, le concept didactique de «structure» était fondé sur l'idée de cadre fixe à éléments lexicaux variables, mais limités sémantiquement. Cette conception intégrante de la grammaire se traduit dans l'élaboration d'une théorie sémantique des fonctions syntaxiques, dans leur lien avec les contenus lexicaux [8, p 201];
- ❖ la prise en compte de l'**en-deçà** du mot aussi bien que de l'**au-delà** de la phrase, de toute la hiérarchie des éléments constitutifs de la langue étrangère. L'extension du champ de la grammaire au-delà des frontières de la phrase implique la clarification de certains concepts théoriques comme celui de texte et ceux de cohérence et de cohésion textuelles qui présuppose la mise en place de techniques de classe spéciales (étude systématique des articulations logiques du discours, des connecteurs);
- ❖ l'étude des conditions énonciatives et des intentions communicatives. Ignorée dans la linguistique structurale et générative-transformationnelle, la dimension interactionnelle devient prioritaire dans la pragmasémantique, qu'il s'agisse de la théorie de

l'énonciation, de la théorie des actes de langage ou de la théorie conversationnelle. Préoccupée par la langue en soi, la tradition structuraliste était centrée sur une grammaire de la locution et non de l'interlocution « comme si personne n'affirmait, ne niait, n'interrogeait, n'invitait, ne s'exclamait : personne ne recevant de parole, personne aussi bien ne répond, n'exécute, ne réagit [5, p 235]. Or toutes ces intentions communicatives revêtent une forme linguistique structurée. Peut-on les exclure des cadres de référence grammaticale ? [9] Ce serait exclure la langue en action.

Rappelons que ces trois directions se trouvaient en germe dans la définition de la grammaire, telle que R.-L. WAGNER l'avait formulée plus de trente ans plus tôt: «on convient d'appeler «grammaire» l'ensemble des conventions qui, réglant le jeu des signes, permet à un idiome donné, à un moment donné de signifier ce que l'on a à dire» [10].

C'est la portée de tout un programme d'enseignement qui est ici en cause. Ce programme interdit de traiter un fait de langue, comme on le faisait autrefois, sans le rapporter aux coordonnées du système, à sa signification, aux conditions spécifiques de son emploi.

D'après ce qui vient d'être dit, on peut déduire le volume et la nature complexe d'une grammaire synchronique qui intégrerait la langue en son ensemble, suivant l'exigence contenue dans l'affirmation de F. BRUNOT qui figure en exergue à ces quelques remarques, « la langue doit entrer dans la grammaire ». Et la grammaire, dans son acception moderne, dans le programme d'enseignement.

## REFERENCES

1. BRUNOT, F. *La pensée et la langue*, Paris, Masson, 1922
2. BRUNOT, F. *Observations sur la Grammaire Française*, Paris, Daloz, 1932.
3. CRISTEA, T. *Linguistique et techniques d'enseignement*, București, TUB, 1984
4. GREIMAS, A. J., COURTÉS, J. *Sémiotique – dictionnaire raisonné de la théorie du langage*, Paris, Hachette Université, 1979
5. HAGÈGE, C. *L'homme de paroles*, Paris, Fayard, 1985
6. JACOB, A. *Points de vue sur le langage*, Paris, Klincksieck, 1969.
7. ORLEAN, A. *Réputation monétaire et anticipations rationnelles* in *Economie appliquée*, Tome XXXVI 1983
8. RASTIER, F., CAVAZZA, M., ABEILLÉ A. *Sémantique pour l'analyse*, Paris, Milan, Barcelone, Fayard, 1994
9. TAGLIANTE, C. *L'évaluation*, Paris, Collection Clés, 1991
10. WAGNER, R. L. «Note sur les recherches diachroniques et synchroniques», *Langue Française*, no. 1, 1969, p. 5-20

